

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

22. Droit de l'environnement

Considérant le besoin croissant d'une assistance juridique pour les questions relatives à l'environnement et l'insuffisance de personnel compétent dans ce domaine;

Prenant note du développement du système UICN multi-lingue d'indexation sur ordinateur de la documentation législative sur l'environnement;

Convaincue de l'importance de créer un service efficace pour l'échange d'informations relatives au droit national et international sur l'environnement;

Notant avec satisfaction la recommandation 101 de la Conférence de Stockholm, préconisant la création d'un Service de références international sur les sources d'information sur l'environnement;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Demande aux gouvernements et institutions en cause de participer au développement futur de la portée du système ci-dessus mentionné en fournissant du personnel et toute autre forme d'appui;

Et affirme sa volonté de participer au Service de références proposé en donnant accès à toutes les informations et données disponibles à son Centre du droit de l'environnement.